

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20260710-04-09-07-2026-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 9 juillet 2026

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13

Date de la convocation
3 juillet 2026

Numéro délibération
04-09/07/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture



Et publication

10 JUL. 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à 20h30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Jeannot Philippe, maire.

Membres présents : M. Delplancq Thierry, Mme Kilque Sylvie, M. Blanchet Bernard, MM Chasseau Fabrice, Souchard Jean-François, Vandé Yves, Mmes Annereau Karine, Galais Sophie, M. Weill Rémi, Mme Gadreau Marie, M. Legros Kévin et Mme Fourré Cindy.

Membres absents : Dubois-Massé Annie (pouvoir à Jeannot Philippe), Chatelier Anne-Marie

Quorum : 8

Secrétaire : Delplancq Thierry

Objet de la délibération : **Amélioration thermique de bâtiments communaux – école, cantine et bibliothèque : avenant 2 du lot 1**

L'entreprise Mary et fils SAS titulaire du lot n° 1 « Maçonnerie - couverture » du marché concernant l'Amélioration thermique de bâtiments communaux – école, cantine et bibliothèque présente un devis négatif de – 5 648,19 € HT (- 6 777,83 € TTC) pour des travaux en moins : installations de chantier, bungalows et moyen de levage et 2 portillons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité par vote à main levée M. le Maire à signer l'avenant n° 2 avec cette entreprise pour une moins-value - 5 648,19 € HT (- 6 777,83 € TTC). Le nouveau montant du lot est de 83 462,84 € HT (100 155,41 € TTC)

Pour copie conforme, Surin le 9 juillet 2026,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	T. Delplancq
	